

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**Responsabilité civile MUSER SY.NA.P.C.C.A**

**Valable pour la période du 01 novembre 2021 au 31 octobre 2022**

La Mutuelle du Mans Assurance IARD/MMA IARD atteste que :

**MR MEURANT Sébastien**  
**SENSATIONS NORDIQUES**  
**3740 Route de Vassieux-en-Vercors**  
**Hameau les Croix**  
**26420 La Chapelle-en-Vercors**

a souscrit le contrat d'assurance n° **146.206.503**

Destiné à couvrir sa responsabilité pour les activités suivantes : randonnées **et activités de loisirs avec traîneaux à chiens et les activités qui y sont directement liées -l'initiation à la conduite d'attelages de traîneaux à chiens.**

Ce contrat garantit sa Responsabilité Civile professionnelle tant pour les dommages corporels que matériels, causés aux tiers de son fait propre, du fait des chiens, des traîneaux, du matériel et des installations professionnelles.

La garantie du présent contrat est réputée satisfaisante à l'obligation d'assurance prévue par l'article L321-7 du Code du Sport.

Les garanties s'exercent dans le Monde entier pour des séjours temporaires.

➤ **Tableau des garanties :**

<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE</b> €
<b>Assurance des responsabilités</b>	
a) Avant livraison	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus.....	8 000 000
SAUF :	
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000
Limités en cas de faute inexcusable à.....	3 500 000
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs :	
- par vol (art6).....	35 0000
- autres dommages matériels.....	1 525 000
b) Dommages causés par des atteintes à l'environnement accidentelles	250 000
<b>-Assurance Protection Juridique (Recours et défense pénale)</b>	30 500

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager La Mutuelle du Mans Assurances IARD/MMA IARD SA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Valence, le 27 Octobre 2021  
L'assureur, par délégation, l'Agent Général  
Daniel GROUSSON